

L'ascenseur social est-il en panne ?

Activités pédagogiques à partir de l'enquête FQP de 2003

Joseph Hadjian, professeur de SES au Lycée Louis Armand de Chambéry

Le 22 septembre 2006

Je me propose dans cet article de fournir, dans un esprit d'échanges pédagogiques, un matériel "prêt à l'emploi" : exercices et documents issus de l'enquête FQP 2003 (Encadré 2) pouvant illustrer le cours sur la mobilité sociale (1. Présentation des activités et 2. Activités).

La troisième partie pose quelques jalons en vue d'une synthèse : quelle est l'évolution de la mobilité sociale en France ? Peut-on parler d'accroissement de la mobilité observée depuis une cinquantaine d'années ? Les résultats de 2003 marquent-ils un renversement de tendance ? L'affirmation - si souvent reprise depuis plus de 10 ans par les hommes politiques, les journalistes et les chercheurs - selon laquelle "l'ascenseur social est en panne" est-elle vérifiée ? Quelle est la part de la mobilité due à la transformation socioprofessionnelle ; quelle est la part de l'égalisation des chances ?

Les annexes visent, notamment, à montrer que tout en respectant le programme, il faut avoir conscience que l'enseignement retarde nécessairement sur la recherche et que les notions de mobilité structurelle/nette ne suffisent pas nécessairement à analyser la mobilité (voir en particulier annexes 2, 3).

Ce matériel peut servir en TD en Terminale (par exemple un "TD informatique") ou illustrer, en cours proprement dit, les notions et les savoir-faire du programme (Encadré 1). Mon parti pris est le suivant : avant de chercher les causes de l'ampleur ou de la faiblesse de la mobilité, de l'importance ou de la faiblesse de la mobilité non structurelle, il faut d'abord mettre au clair ce qu'il s'agit d'expliquer, donner la *question* avant la *réponse*...

Initier les élèves à une démarche scientifique ne peut se limiter à juxtaposer des théories, à présenter des résultats d'analyses statistiques de plus en plus complexes (et donc impossibles à reproduire). Je me propose de montrer, qu'à l'aide de calculs simples, il est possible - pour l'élève - de confronter des hypothèses (par exemple : la mobilité en France est essentiellement structurelle) et des données de l'observation.

Encadré 1 : Rappel du programme de TES (Bulletin officiel de l'éducation nationale, n° 7, 3 octobre 2002, hors-série)

Les enjeux et déterminants de la mobilité sociale (extraits)

- Notions essentielles : mobilité/immobilité
- Notions complémentaires : destinée, recrutement, mobilité structurelle/nette

Savoir-faire (extraits)

Calcul et lecture d'indices, de proportions et pourcentages de répartition (toutes les classes à partir de la sixième) (notamment pour transformer une table de mobilité en table de destinée et table de recrutement).

Encadré 2 : L'enquête Formation - Qualification Professionnelle (FQP) de 2003

Au second trimestre 2003, l'INSEE a interrogé 40 000 personnes. Les résultats publiés portent sur les hommes de 40 à 59 ans, actifs ou anciens actifs ; ils doivent indiquer la profession de leur père au moment où ils terminaient leurs études. L'enquête a porté sur 40 000 personnes mais l'INSEE a extrapolé les résultats sur la population totale correspondante, soit 7 045 000 hommes de 40 à 59 ans.

Source : DUPAYS Stéphanie, "En un quart de siècle, la mobilité sociale a peu évolué", dans *Données sociales. La société française*, édition 2006, INSEE, p. 344.

Voir http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/DONSOC06ym.PDF

PLAN

1. Présentation des activités

p. 2

2. Activités

p. 6

3. L'évolution de la mobilité sociale en France : quelques jalons

p. 11

ANNEXES

p. 19

Bibliographie

p. 24

1. PRESENTATION DES ACTIVITES

Document 1 : La table de mobilité obtenue à partir de l'enquête FQP (voir Encadré 1)

Source : DUPAYS Stéphanie, "En un quart de siècle, la mobilité sociale a peu évolué", dans *Données sociales. La société française*, édition 2006, INSEE, p. 345. Dans le tableau publié par *Données sociales*, chaque case comprend en outre la destinée en % (calcul en colonne) et le recrutement en % (calcul en ligne).

Voir http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/DONSOC06ym.PDF

en milliers

Catégorie socioprofessionnelle du fils	Catégorie socioprofessionnelle du père						
	Agriculteur	Artisan, commerçant, chef d'entreprise	Cadre et profession intellectuelle supérieure	Profession intermédiaire	Employé	Ouvrier	Ensemble
Agriculteur	252	6	2	2	3	20	285
Artisan, commerçant, chef d'entreprise	72	182	37	60	43	225	619
Cadre et profession intellectuelle supérieure	105	189	310	266	144	304	1 317
Profession intermédiaire	190	205	152	263	179	701	1 690
Employé	98	79	37	73	108	375	770
Ouvrier	426	210	52	135	169	1 373	2 364
Ensemble	1 143	870	591	800	644	2 998	7 045

1.1 Quelle est la part des mobiles en France ? (Activité 1)

Si l'on n'utilise pas un tableau "en milliers" comme le document 1, il est tout simplement impossible de connaître la part des mobiles et des immobiles.

Commencer par le commencement

Il ne s'agit pas de "calculer pour calculer" : tous les nombres doivent avoir un sens pour l'élève, il faut donc, à chaque étape, vérifier la bonne lecture des résultats obtenus.

Si nous définissons les «mobiles» comme les individus qui ne sont pas dans la même catégorie socioprofessionnelle que leur père ; il est possible de faire calculer la part des mobiles (ou taux absolu de mobilité) dans la population étudiée. Pour le faire, il faut étudier la diagonale du tableau (en gras) : plus nombreux sont les individus se situant dans la diagonale, plus la mobilité est faible.

Un premier résultat solide peut être posé : deux tiers des hommes environ n'occupent pas la même position sociale que leur père (document 2 ci-dessous).

Parvenu à ce point, il convient de prendre en compte deux objections, souvent présentées :

1) la nomenclature des PCS de l'INSEE va cumuler la mobilité horizontale (exemple : père ouvrier, fils employé) et la mobilité verticale (exemple : père ouvrier, fils cadre), le découpage choisi entraîne une surestimation de la mobilité. C'est le raison pour laquelle, il est intéressant de tenter un découpage en trois grandes catégories (voir Activité 3) ;

2) la mobilité, même si elle paraît forte, est due essentiellement aux transformations structurelles de la population active (voir page 4 ci-dessous).¹

¹ Une troisième objection est parfois présentée : le changement peut signifier l'immobilité, et l'immobilité la descente... Prenons un exemple : selon de Singly, lorsque Annie Ernaux, l'auteur à succès de *La Place*, devient professeur de lettres alors que son père était cafetier-ouvrier, "d'une génération à l'autre, le volume de capital a moins changé que sa structure (avec la translation d'un capital économique en capital culturel)" (de Singly, *Sociologie de la famille contemporaine*, Nathan, 1993, p. 23). Est-il bien fondé de mettre une équivalence, quant à la position sociale, entre Annie Ernaux et son père ? Je crains bien que la réponse à la question ne relève pas de la science.

1.2 Construire les tables de destinée et de recrutement (Activité 2)

Pourquoi faire calculer des tables ? Parce que la manipulation des nombres peut – peut-être – aider l'élève à mieux discriminer destinée/recrutement. Les calculs, bien que simples, peuvent paraître longs, si l'on ne dispose pas d'un ordinateur ; il est donc possible de fournir une partie des résultats et de faire remplir les "trous" ou de travailler en groupe. L'expérience montre que les élèves – même les bons élèves – peuvent confondre la lecture des "destinées" et des "recrutements" ; l'essentiel est donc de faire manipuler, d'alterner calculs et lecture des résultats.

La table de destinée est celle qui permet de mesurer l'inégalité des chances d'accéder à une position donnée, ainsi les fils de cadres ont 5,2 fois plus de chances d'accéder à la position de cadre que les fils d'ouvriers (52,5/10,1) et 5,7 fois plus que les fils d'agriculteurs. Mais l'analyse des causes de l'inégalité des chances (le programme de TES prescrit de faire appel ici aux notions de capital économique/culturel/social) n'épuise pas l'étude de la mobilité sociale. En effet, et pour prendre un exemple, s'il faut expliquer pourquoi la moitié environ des fils de cadres deviennent cadre, il faut *aussi* expliquer – et c'est peut-être moins facile – pourquoi l'autre moitié des fils de cadres a connu une mobilité, *a priori*, plutôt descendante.

Le calcul de la table de recrutement montre, qu'à partir des mêmes données, il est possible de porter un autre regard sur la mobilité sociale : ainsi les cadres et professions intellectuelles supérieures fils de "cadres" sont à peine plus nombreux que les cadres fils d'ouvriers et, au total, 4 cadres sur 10 sont issus des catégories "populaires" (voir Activité 3).

1.3 Mobilité structurelle et mobilité nette

Une part de la mobilité sociale intergénérationnelle (la seule étudiée ici) s'explique par les changements de la structure sociale, d'où l'expression de mobilité structurelle ; mais les sociologues cherchent aussi à évaluer une mobilité nette correspondant à la différence entre la mobilité brute totale et la mobilité structurelle.

Même si la coupure mobilité structurelle/nette est remise en cause dans la communauté scientifique (voir Annexe 2), elle a le mérite de mettre en relation la mobilité sociale avec les transformations de la société globale. Comme le note Dominique Merllié, "on retrouve dans l'analyse des destins sociaux que permettent les tableaux de mobilité sociale les marques des grands changements de la société française dans les dernières décennies : exode rural et urbanisation, salarisation, industrialisation puis tertiarisation de l'emploi".²

Dominique Goux et Eric Maurin³ proposent une méthode pour calculer la mobilité structurelle ; leur raisonnement est le suivant : la répartition socioprofessionnelle dans la "génération des fils" ne coïncide pas avec celle constatée dans la "génération des pères", ainsi en 2003 l'enquête FQP dénombre 285 000 agriculteurs exploitants (ou anciens agriculteurs) âgés de 40 à 59 ans, or la même année l'enquête recense 1 143 000 fils d'agriculteurs, la grande majorité des fils d'agriculteurs a donc dû "migrer" vers une autre CSP (document 1). La mobilité structurelle peut donc être mesurée par le nombre minimum de changements de CSP nécessaires pour passer de la répartition socioprofessionnelle des pères (dernière ligne du document 1) à celle des fils (dernière colonne du même document).

² MERLLIE Dominique, "La mobilité sociale", dans *Nouveau Manuel de SES*, sous la direction de Pascal Combemale et Jean-Paul Piriou, La Découverte, 2003, p. 225.

³ GOUX Dominique et MAURIN Eric, "Changer de place en France aujourd'hui", *Sciences humaines* n° 45, décembre 1994, p. 23. Voir ci-dessous un exemple fictif, mais simple, en Annexe 1.

Document 5 : Nombre minimum de changements de CSP

en milliers

CSP	Effectifs dans la génération des pères 1	Effectifs dans la génération des fils 2	Ecart positifs* 1-2
Agriculteur	1 143	285	858
Artisan, commerçant, chef d'entreprise	870	619	251
Cadre et profession intellectuelle supérieure	591	1 317	-
Profession intermédiaire	800	1 690	-
Employé	644	770	-
Ouvrier	2 998	2 364	634
TOTAL	7 045	7 045	1 743

* On ne prend en compte que les changements positifs car la somme algébrique des écarts est nécessairement nulle.

Calculs d'après document 1.

Les transformations de la structure sociale ont donc nécessité 1 743 000 changements de CSP entre la génération des pères et celle des fils. A l'aide du document 2 (voir page 6), on en déduit la mobilité nette :

$$\text{mobilité totale} - \text{mobilité structurelle} = 4\,557\,000 - 1\,743\,000 = 2\,814\,000$$

Calcul simple, conclusion – peut-être – déroutante : la mobilité structurelle «n'explique» (comme disent les économistes) que 38 % de la mobilité observée (1743/4557). Le document 6 récapitule les résultats obtenus ; pour ne pas multiplier les calculs, je propose de fournir ce document aux élèves et de le faire commenter⁴.

Document 6 :

	nombre en milliers	part en %
IMMOBILES	2 488	35,3
MOBILES	4 557	64,7
<i>dont mobilité structurelle</i>	<i>1 743</i>	<i>38,2</i>
<i>dont mobilité nette</i>	<i>2 814</i>	<i>61,8</i>
ENSEMBLE	7 045	100

Calculs d'après document 1.

1.4 La mobilité sociale dans un découpage en trois catégories (Activité 3)

37 % des fils d'agriculteurs sont devenus ouvriers, 12,5 % des fils d'ouvriers sont devenus employés ; ces personnes ont-elles vraiment changé de "condition" ? Pas nécessairement, aussi est-il intéressant de faire travailler les élèves sur un autre découpage.

Dominique Goux et Eric Maurin⁵ proposent un découpage en trois groupes : les catégories supérieures comprennent les cadres et professions intellectuelles supérieures ; les catégories

⁴ Si l'on fait le choix de présenter la méthodologie utilisée aux élèves, on peut utiliser un exemple simple donné en Annexe 1.

⁵ GOUX Dominique et MAURIN Eric, "Origine sociale et destinée scolaire. L'inégalité des chances devant l'enseignement à travers les enquêtes Formation - Qualification Professionnelle 1970, 1977, 1985 et 1993", *Revue française de sociologie*, janvier-mars 1995. Les auteurs incluent les chefs d'entreprise dans les catégories supérieures, ce qui n'est pas possible ici car nous ne disposons que des résultats concernant les groupes socioprofessionnels à un chiffre ; ils proposent aussi un découpage en quatre groupes en isolant les agriculteurs (p. 119).

intermédiaires regroupent les artisans, commerçants, chefs d'entreprise et les professions intermédiaires ; les catégories populaires les agriculteurs, les employés et les ouvriers.

Le document 8 (page 10) fait apparaître un taux absolu de mobilité plus faible (45,5 %) que dans le découpage initial (document 2, page 6). Cependant, la mobilité est loin d'être négligeable puisqu'elle concerne près de la moitié de la population interrogée : parmi les mobiles 75 % - $(455+553+1410)/3203$ - connaissent une mobilité ascendante et 25 % une mobilité descendante - $(189+91+505)/3203$ (document 7, page 9).

Cette activité demande un nombre limité de calculs (8 pour le document 8). Elle a l'avantage :

- 1) de faire calculer les parts de la mobilité structurelle et de la mobilité nette, sur des données réelles,
- 2) de montrer que l'ampleur de la mobilité dépend de la nomenclature choisie et d'introduire, ainsi, une distance par rapport à la grille des PCS, qui n'est pas le *réel*, mais un *moyen* – très certainement puissant – de mesurer le réel.

2. ACTIVITES

Seuls les résultats demandant des calculs sont donnés.

Activité 1

Document 1 : La table de mobilité obtenue à partir de l'enquête FQP (voir Encadré 1)

Source : DUPAYS Stéphanie, "En un quart de siècle, la mobilité sociale a peu évolué", dans *Données sociales. La société française*, édition 2006, INSEE, p. 345.

en milliers

Catégorie socioprofessionnelle du fils	Catégorie socioprofessionnelle du père						
	Agriculteur	Artisan, commerçant, chef d'entreprise	Cadre et profession intellectuelle supérieure	Profession intermédiaire	Employé	Ouvrier	Ensemble
Agriculteur	252	6	2	2	3	20	285
Artisan, commerçant, chef d'entreprise	72	182	37	60	43	225	619
Cadre et profession intellectuelle supérieure	105	189	310	266	144	304	1 317
Profession intermédiaire	190	205	152	263	179	701	1 690
Employé	98	79	37	73	108	375	770
Ouvrier	426	210	52	135	169	1 373	2 364
Ensemble	1 143	870	591	800	644	2 998	7 045

1. Quelle est la lecture des nombres suivants : 252, 285 (première ligne) ; 189, 870 (deuxième colonne) ; 7045 (dernière ligne) ?
2. La diagonale du document 1 nous indique le nombre d'individus qui sont dans la même CSP que leur père, ce sont les "immobiles". Calculez le nombre des immobiles.
3. En déduire le nombre de mobiles.
4. Complétez le tableau ci-dessous :

Document 2 :

	nombre en milliers	part en %
mobiles		
immobiles		
ENSEMBLE		

Résultats

2. Le total des cases de la diagonale est, en milliers : $252+182+310+263+108+1\,373 = 2\,488$
3. Nombre de mobiles en milliers : $7\,045-2\,488=4\,557$
4. **Document 2 :**

	nombre en milliers	part en %
mobiles	4 557	64,7
immobiles	2 488	35,3
ENSEMBLE	7 045	100

Activité 2⁶

1. Comparer la dernière colonne et la dernière ligne du document 1. Que remarquez-vous ?
2. Le tableau ci-dessous nous indique la destinée des individus issus de divers milieux sociaux. Il nous permettra de répondre, par exemple, aux questions suivantes : quelle est la part des fils d'ouvrier qui sont devenus cadre, quelle est la part des fils de cadre qui sont devenus ouvrier, etc. ? Complétez le tableau à l'aide des données du document 1.
3. Donnez un exemple de lecture du tableau ainsi construit.

Document 3 : Destinée des fils selon la CSP de destination (en %)

Catégorie socioprofessionnelle du fils	Catégorie socioprofessionnelle du père						
	Agriculteur	Artisan, commerçant, chef d'entreprise	Cadre et profession intellectuelle supérieure	Profession intermédiaire	Employé	Ouvrier	Ensemble
Agriculteur							
Artisan, commerçant, chef d'entreprise							
Cadre et profession intellectuelle supérieure							
Profession intermédiaire							
Employé							
Ouvrier							
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100

⁶ Les mêmes calculs peuvent être effectués à partir des enquêtes FQP 1977 et 1993, ce qui permet d'utiles comparaisons. Voir DUPAYS Stéphanie, "En un quart de siècle, la mobilité sociale a peu évolué", dans *Données sociales. La société française*, édition 2006, INSEE, p. 347-348 (le tableau concernant 1993, p. 347, comporte une "coquille", à l'intersection de la colonne artisan, commerçant, chef d'entreprise et de la ligne employé, il faut lire 62, et non 625, l'erreur a été corrigée dans la version en ligne).

Document 4 : Recrutement des fils selon la CSP d'origine (en %)

Catégorie socioprofessionnelle du fils	Catégorie socioprofessionnelle du père						Ensemble
	Agriculteur	Artisan, commerçant, chef d'entreprise	Cadre et profession intellectuelle supérieure	Profession intermédiaire	Employé	Ouvrier	
Agriculteur	88,4	2,1	0,7	0,7	1,1	7,0	100,0
Artisan, commerçant, chef d'entreprise	11,6	29,4	6,0	9,7	6,9	36,3	100,0
Cadre et profession intellectuelle supérieure	8,0	14,3	23,5	20,2	10,9	23,1	100,0
Profession intermédiaire	11,2	12,1	9,0	15,6	10,6	41,5	100,0
Employé	12,7	10,3	4,8	9,5	14,0	48,7	100,0
Ouvrier	18,0	8,9	2,2	5,7	7,1	58,1	100,0
Ensemble	16,2	12,3	8,4	11,4	9,1	42,5	100,0

Activité 3 : La mobilité sociale dans un découpage en trois catégories

Le document 7 a été obtenu à partir du document 1 (données réelles) ; il regroupe les 6 CSP de l'INSEE en 3 grandes catégories, il vise à mieux appréhender les phénomènes de mobilités ascendante et descendante.

Les catégories "supérieures" comprennent les cadres et professions intellectuelles supérieures ; les catégories "intermédiaires" les artisans, commerçants, chefs d'entreprise et les professions intermédiaires ; les catégories "populaires" les agriculteurs exploitants, les employés et les ouvriers.

Document 7 : La table de mobilité dans un découpage en trois catégories

en milliers

Catégorie socioprofessionnelle du fils	Catégorie socioprofessionnelle du père			Ensemble
	Catégories supérieures	Catégories intermédiaires	Catégories populaires	
Catégories supérieures	310	455	553	1 318
Catégories intermédiaires	189	710	1 410	2 309
Catégories populaires	91	505	2 824	3 420
Ensemble	590	1 670	4 787	7 047*

* Le total diffère de 2 000 de celui du document 1 car le tableau initial n'est pas parfaitement "carré" (du fait d'un problème d'arrondis, vraisemblablement).

Calculs d'après document 1.

1. A l'aide des méthodes vues précédemment [voir Activité 1 et présentation p. 3-4 ci-dessus], complétez le tableau ci-dessous.

Document 8 :

	en milliers	en %
IMMOBILES		
MOBILES		
<i>dont mobilité structurelle</i>		
<i>dont mobilité nette</i>		
ENSEMBLE	7 047	100

2. Si l'on compare le document 8 et le document 2, dans quel cas la mobilité est-elle la plus forte ? Comment peut-on expliquer la différence ?

Résultats

1.

Document 8 :

	en milliers	en %
IMMOBILES	3 844	54,5
MOBILES	3 203	45,5
<i>dont mobilité structurelle</i>	1 367	42,7
<i>dont mobilité nette</i>	1 836	57,3
ENSEMBLE	7 047	100

3. L'EVOLUTION DE LA MOBILITE SOCIALE EN FRANCE : QUELQUES JALONS

Cette partie n'est ni un cours rédigé, ni un dossier de documents, elle propose plutôt quelques pistes de réflexion ; plus de questions que de réponses en somme.

3.1 Des slogans aux calculs

Il est des expressions comme "les Trente Glorieuses" (Fourastié) ou "le Tiers monde" (Sauvy) qui, loin de n'être que des effets de mode, contribuent à modifier notre vision du monde. Sans avoir la notoriété des précédentes, la formule "l'ascenseur social est en panne" a cependant marqué les débats publics et la manière dont la société se voit elle-même, depuis plus de dix ans. Victime de son succès, la formule cesse d'être une interrogation pour être répétée sur le ton de l'évidence.

A ma connaissance – et merci au lecteur qui me démentirait – c'est Alain Madelin qui a lancé cette formule⁷, reprise par Jacques Chirac, candidat à la présidentielle, en 1995.

On peut objecter que les hommes politiques n'ont pas pour fonction de faire progresser la connaissance, que c'est pour poursuivre leurs propres fins qu'ils ont lancé cette formule. Sans doute, mais le slogan a atteint le monde scientifique : pour prendre deux exemples, il y a quelques mois François Dubet et Marie Duru-Bellat publiaient dans *Le Monde* du 24/1/06 un article intitulé "Déclassement : quand l'ascenseur social descend", et Louis Chauvel publiait "Les nouvelles générations devant la panne prolongée de l'ascenseur social" (*Revue de l'OFCE*, n° 96, janvier 2006).

Cependant, Lorsque l'on passe des slogans⁸ aux calculs, les choses se compliquent... La société française est-elle de plus en plus mobile ou de plus en plus rigide ? Pour le savoir, il faut des instruments pour mesurer les évolutions de la mobilité sociale. Comment distinguer celles qui relèvent des changements de la structure socioprofessionnelle et celles qui ressortissent à l'évolution de l'inégalité des chances ? Les réponses font intervenir, comme en économie, des modèles statistiques de plus en plus complexes.

Pour tenter d'avancer, je propose d'envisager, d'abord, l'évolution sur une cinquantaine d'années, puis d'étudier les premiers résultats de l'enquête FQP 2003.

3.2 La tendance de longue période

"Dans notre pays, une proposition largement acceptée parmi les sociologues est que la mobilité sociale a beaucoup augmenté, au cours des dernières décennies, en raison des transformations structurelles qu'a connues la société française, mais que l'inégalité des chances sociales ou la structure de la mobilité y sont en revanche demeurées largement inchangées."⁹ Tel était le bilan dressé il y a quelques années par Louis-André Vallet, chercheur au Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS).

⁷ "Le fils d'ouvrier que je suis n'accepte pas que l'ascenseur social soit aujourd'hui bloqué. Lorsque l'on vient du peuple ou que l'on prétend parler en son nom, on ne doit pas le tromper avec la démagogie facile d'un faux parler vrai, on a le devoir de parler juste" (Alain Madelin, *L'Express*, 16/06/1994).

"Rien n'est plus prioritaire aujourd'hui que de remettre en état de marche l'ascenseur social " qui s'est déréglé sous l'effet de la crise que nous traversons depuis plus de vingt ans" (Jacques Chirac, discours de Colmar, *Le Monde* du 24/9/94).

⁸ Ainsi le slogan "les inégalités devant l'école augmentent" est tout aussi faux que celui qui veut que "les inégalités devant l'école diminuent". Une étude récente sur ce sujet se conclut ainsi :

"Ainsi, à partir des mêmes données, les deux conclusions suivantes sont valides. D'une part, évaluées sur toute la population, les inégalités d'accès aux diplômes selon l'origine sociale ont diminué entre des générations espacées d'une cinquantaine d'années. D'autre part, en raisonnant sur les seuls diplômés du baccalauréat (ou équivalent), les inégalités d'obtention d'un diplôme de l'enseignement supérieur, en fonction de l'origine sociale, ont augmenté entre les mêmes générations." (SELZ Marion, VALLET Louis-André, "La démocratisation de l'enseignement et son paradoxe apparent", dans *Données sociales. La société française*, édition 2006, INSEE, p. 106). Voir http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/DONSOC06k.PDF

⁹ VALLET Louis-André, "Quarante années de mobilité sociale en France. L'évolution de la fluidité sociale à la lumière de modèles récents", *Revue française de sociologie*, janvier-mars 1999, XL-1, p. 13. Il est à noter que Louis-André Vallet a soutenu en 1991 sa thèse sur le sujet suivant : *La mobilité sociale des femmes en France. La participation des femmes aux processus de mobilité sociale intergénérationnelle*.

Au terme des calculs complexes faisant appel aux *odds ratios* (voir Annexe 3), Louis-André Vallet concluait qu'il existait *aussi* une tendance à la réduction de l'inégalité des chances¹⁰. Au passage, il faut souligner que ce dernier point fait débat parmi les sociologues de la mobilité – en tout cas en France, et pas nécessairement à l'échelle internationale - et, qu'en conséquence, il est vain – comme le préconisent certains - d'opposer la représentation de l'élève (toujours fausse, par exemple : les inégalités diminuent) à la Science (toujours vraie, par exemple, les inégalités croissent).

En revanche, le constat d'une augmentation de la mobilité observée semble faire l'unanimité.

La mobilité observée

Le taux d'immobilité rapporte l'effectif des actifs qui occupent la même position que leur père à l'effectif total ; le taux de mobilité est le complément à 100 % du taux de mobilité (voir document 2, page 6).

Document 9 : La mobilité observée des hommes entre 1953 et 1993

Source : VALLET Louis-André, "Quarante années de mobilité sociale en France. L'évolution de la fluidité sociale à la lumière de modèles récents", *Revue française de sociologie*, janvier-mars 1999, XL-1, p. 23.
en %

	1953	1970	1977	1985	1993
Taux d'immobilité	50,7	40,0	37,6	36,5	35,1
Taux de mobilité	49,3	60,0	62,3	63,5	64,9

Champ : Hommes actifs, ayant un emploi, de 35 à 59 ans dans un découpage en huit catégories¹¹.

L'affirmation, souvent répétée, selon laquelle il est quasi-impossible de mesurer la mobilité des femmes n'est pas vraiment convaincante : même si la structure socioprofessionnelle des femmes diffère de celle des hommes, il est tout de même intéressant de connaître la destinée et le recrutement des actives actuelles. Le tableau ci-dessous croise la CSP des femmes actives et celle de leur père.

Document 10 : et celle des femmes

Source : VALLET Louis-André, "Quarante années de mobilité sociale en France. L'évolution de la fluidité sociale à la lumière de modèles récents", *Revue française de sociologie*, janvier-mars 1999, XL-1, p. 23.
en %

	1953	1970	1977	1985	1993
Taux d'immobilité	47,6	36,2	30,5	23,9	22,9
Taux de mobilité	52,4	63,8	69,5	76,1	77,1

Champ : Femmes actives, ayant un emploi, de 35 à 59 ans dans un découpage en huit catégories.

Les tableaux publiés dans *Données sociales 2006* ne sont pas comparables aux précédents, mais permettent de retracer l'évolution entre 1977 et 2003 (cependant, ils ne fournissent aucune information sur la mobilité des femmes, or il est de plus en plus dommageable d'assimiler LA mobilité sociale à la mobilité des hommes).

¹⁰ "La fluidité sociale a augmenté légèrement, mais continûment en France de 1953 à 1993" (*Idem.* p. 34). Cette tendance se vérifiait tant pour les hommes que pour les femmes. La notion de fluidité sociale est présentée dans l'Annexe 2.

¹¹ Pour constituer une série longue, Louis-André Vallet utilise, à peu près, l'ancienne nomenclature des CSP : agriculteurs ; salariés agricoles ; artisans et petits commerçants ; industriels, gros commerçants et professions libérales ; cadres supérieurs (sans les professions libérales) ; cadres moyens ; employés (y compris les personnels de service) ; ouvriers (y compris les contremaîtres).

Document 11 : La mobilité des hommes de 1977 à 2003

en %

	1977	1993	2003
Taux d'immobilité	43,0	34,7	35,3
Taux de mobilité	57,0	65,3	64,7

Champ : Hommes actifs ayant un emploi, ou anciens actifs ayant un emploi, de 40 à 59 ans dans un découpage en six catégories.

Calculs d'après les résultats des enquêtes FQP 1977, 1993, 2003, dans "En un quart de siècle, la mobilité sociale a peu évolué", dans *Données sociales. La société française*, édition 2006, INSEE.

Pour les femmes comme pour les hommes, les documents 9, 10 et 11 font apparaître une tendance marquée à l'augmentation de la mobilité observée, attribuée par de nombreux sociologues aux transformations de la structure sociale.

3.3 L'évolution récente : la fin de la mobilité ascendante ?

Nul doute que dans les dix années qui viennent les études scientifiques sur l'enquête FQP 2003 abonderont, mais les actuels élèves de Terminale seront loin ! Pour l'heure il nous faut nous contenter des résultats publiés dans l'article cité de Stéphanie Dupays (voir document 1). Et tenter de répondre à la question : l'affirmation si souvent répétée selon laquelle l'ascenseur social est en panne se retrouve-t-elle dans l'évolution chiffrée de la mobilité intergénérationnelle en France ? La démarche de l'article pourrait être critiquée, et le sera sûrement, en ce que l'auteur fait apparaître la mobilité totale comme la somme de la mobilité structurelle et de la mobilité nette (voir Annexes 2 et 3).

Cependant, les premiers résultats de l'enquête font apparaître deux traits saillants :

- la mobilité observée se maintient au même niveau,
- la mobilité nette recule, mais ce résultat doit être interprété avec prudence car la mobilité nette n'est pas la seule –et peut-être pas la meilleure – mesure de "l'inégalité des chances" (Annexes 2 et 3)¹².

3.3.1 La mobilité observée se maintient au même niveau

Comparons la structure sociale des "pères" et celle des "fils" dans l'enquête 2003 :

Document 12 : Structure socioprofessionnelle des pères et des fils

CSP	Génération des pères (en %)	Génération des fils (en %)
Agriculteur	16,2	4,0
Artisan, commerçant, chef d'entreprise	12,3	8,8
Cadre et profession intellectuelle	8,4	18,7
Profession intermédiaire	11,4	24,0
Employé	9,1	10,9
Ouvrier	42,5	33,6
Ensemble	100	100

Calculs d'après document 1 ; on peut aussi reprendre les marges des documents 3 et 4.

¹² Un exemple très simple l'illustre si l'on veut bien considérer les tableaux B et C de l'Annexe 3 p 22 : la fluidité sociale reste la même, le rapport des chances relatives est constant, pourtant la présentation "traditionnelle" laisse voir une *baisse* de la mobilité nette.

Document 13 : Comparaison des structures socioprofessionnelles dans un découpage en trois catégories

Catégories	Génération des pères (en %)	Génération des fils (en %)
Catégories supérieures	8,4	18,7
Catégories intermédiaires	23,7	32,8
Catégories populaires	67,9	48,5
Ensemble	100	100

Calculs d'après document 1.

S'il en était besoin, les documents 12 et 13 montrent assez que l'idée, qui se répand, selon laquelle la mobilité ascendante ferait place à une mobilité descendante n'est guère défendable. La structure sociale continue à se déformer "vers le haut" et rien n'indique que ce mouvement s'interrompe. L'"ascenseur social" fonctionne, en ce que les catégories populaires continuent à être "remplacées" par des catégories intermédiaires et supérieures.

D'après les résultats présentés par Stéphanie Dupays, en 2003 comme en 1993, deux tiers environ des individus occupent une position différente de celle de leur père, et cette proportion est supérieure à celle de 1977 (document 14).

3.3.2 La mobilité nette recule

Stéphanie Dupays écrit : "Indépendamment des évolutions de l'économie, la mobilité diminue entre 1977 et 2003"¹³.

Document 14 : Mobilité sociale structurelle et nette en 1977, 1993 et 2003¹⁴

Source : Figure 2 de DUPAYS Stéphanie, "En un quart de siècle, la mobilité sociale a peu évolué", dans *Données sociales. La société française*, édition 2006, INSEE, p. 346.
en %

	1977	1993	2003
Proportion d'hommes ayant une position sociale différente de celle de leur père	57	65	65
<i>dont proportion minimum de mouvements permettant de passer de la structure sociale des pères à celle des fils (mobilité dite structurelle)</i>	20	22	25
<i>dont proportion de mouvements supplémentaires (mobilité dite nette)</i>	37	43	40

Champ: hommes actifs ayant un emploi ou anciens actifs ayant eu un emploi, âgés de 40 à 59 ans en 1977, 1993 et 2003.

Sources : Insee, enquêtes FQP 1977, 1993 et 2003.

Le document 14 décompose la mobilité totale en deux parties : en 2003, 25 individus sur 100 ont été amenés à changer de position sociale par rapport à leur père du fait des transformations de la structure sociale (ils n'étaient que 20 en 1977 et 22 en 1993) ; dans le même temps, 40 individus supplémentaires ont changé de position sociale (mobilité dite nette), il étaient 43 en 1993.

¹³ DUPAYS Stéphanie, "En un quart de siècle, la mobilité sociale a peu évolué", dans *Données sociales. La société française*, édition 2006, INSEE, p. 346.

¹⁴ Il est à noter qu'à partir du même tableau, on pourrait présenter les choses de manière un peu différente : en 2003, 40% des individus ont changé de position sociale du fait de la "mobilité nette", contre 37 % seulement en 1977. Si l'on utilise un découpage en trois catégories, la part de la mobilité nette dans la mobilité totale diminue entre 1977 et 1993, mais connaît une légère hausse entre 1993 et 2003 (voir Annexe 6). J'ajoute qu'on trouve dans la version papier une erreur que de nombreux élèves ne font plus : dans la légende de la figure 2, p. 346, on lit "38,5 % (25 × 100 / 65)", au lieu de 38,5 % = 25/65 ; l'erreur a été corrigée dans la version en ligne.

De 1977 à 2003, la part de la mobilité structurelle dans la mobilité totale a augmenté, et, donc, celle de la mobilité nette a diminué, passant de 64,4 % à 61,8 % (le document 15 récapitule l'ensemble des résultats). Comment expliquer cette évolution ?

Document 15 :

en milliers et en %

	1977		1993		2003	
IMMOBILES	2 425	43,0	2 263	34,7	2 488	35,3
MOBILES	3 218	57,0	4 264	65,3	4 557	64,7
<i>dont mobilité structurelle</i>	<i>1 145</i>	<i>35,6</i>	<i>1 456</i>	<i>34,1</i>	<i>1 743</i>	<i>38,2</i>
<i>dont mobilité nette</i>	<i>2 073</i>	<i>64,4</i>	<i>2 808</i>	<i>65,9</i>	<i>2 814</i>	<i>61,8</i>
ENSEMBLE	5 643	100	6 527	100	7 045	100

Calculs d'après les résultats des enquêtes FQP 1977, 1993, 2003, dans "En un quart de siècle, la mobilité sociale a peu évolué", dans *Données sociales. La société française*, édition 2006, INSEE.

Stéphanie Dupays avance deux types d'arguments.

1) Les actifs interrogés en 2003 sont nés entre 1944 et 1963, les plus âgés sont arrivés sur le marché du travail pendant les Trente Glorieuses, mais nombre d'entre eux l'ont fait à la fin des années 70 et au début des années 80¹⁵, dans un tout autre contexte économique. Les actifs de 2003 ont moins bénéficié que leurs devanciers d'une mobilité professionnelle (intragénération), ainsi 40 % des employés de 2003 sont dans la même position professionnelle que lorsqu'ils ont débuté (contre 30 % en 1993). De même, dans la population interrogée en 1993, un tiers des personnes ayant commencé leur carrière comme ouvrier étaient devenus cadre ou profession intermédiaire, ce n'est plus le cas que de 25 % dans la population interrogée en 2003¹⁶.

2) L'auteur note que l'inégalité d'accès aux statuts supérieurs s'accroît.

"En considérant deux hommes au hasard, l'un issu d'une famille de cadre, l'autre d'origine ouvrière, le premier a huit chances sur dix d'occuper une position sociale supérieure ou égale à celle du second. Cet avantage du fils de cadre est supérieur à ce qu'il était il y a dix ans ou vingt-cinq ans."¹⁷

Le même raisonnement montre une augmentation de l'inégalité des chances entre fils de cadre et fils d'employé d'une part, entre fils de cadre et fils de profession intermédiaire d'autre part. Ces résultats doivent être distingués de l'évolution des probabilités brutes d'accès à la catégorie "cadres et professions intellectuelles supérieures" pour les catégories populaires, qui nous donne à voir une *augmentation* des chances d'accès (voir Annexe 5).

3.3.3 Une rupture de tendance ?

Les résultats de l'enquête FQP 2003 marquent-ils une rupture de tendance par rapport à un mouvement long d'augmentation, faible mais continue, de la fluidité sociale (thèse de Vallet¹⁸) ou de stabilité de la fluidité sociale (thèse de Goux et Maurin¹⁹) ? Il est encore tôt pour répondre à la question ; mais, d'ores et déjà, il convient de souligner que la communauté internationale des sociologues de la mobilité sociale a *renoncé* à la coupure mobilité structurelle/nette, lui opposant la

¹⁵ En revanche, toutes ces générations ont poursuivi leurs études *avant* l'explosion scolaire des lycées.

¹⁶ DUPAYS Stéphanie, "En un quart de siècle, la mobilité sociale a peu évolué", dans *Données sociales. La société française*, édition 2006, INSEE, p. 347.

¹⁷ *Idem.* p. 347-348. La figure 5 p. 348 montre que cette probabilité est passée de 74 % en 1977 à 73 % en 1993, puis à 78 % en 2003 ; mais le mode de calcul de ces probabilités n'est pas précisé.

¹⁸ VALLET Louis-André, "Quarante années de mobilité sociale en France. L'évolution de la fluidité sociale à la lumière de modèles récents", *Revue française de sociologie*, janvier-mars 1999, XL-1.

¹⁹ "Malgré l'expansion du système éducatif, la société française n'est ni plus ni moins «méritocratique» aujourd'hui qu'il y a quelques décennies." (GOUX Dominique et MAURIN Eric, "Destinées sociales : le rôle de l'école et du milieu d'origine", *Economie et statistique* n° 306, 1997-6, p. 13)

séparation mobilité observée/fluidité sociale (Annexe 2). Ainsi, pour Louis-André Vallet, il n'y a pas de rupture dans l'augmentation de la fluidité sociale dans la période récente : ses premières estimations à partir de l'enquête FQP 2003, en utilisant les tableaux publiés par Dupays, le conduisent à constater que la fluidité sociale a augmenté d'environ 13% entre 1977 et 2003²⁰.

Enfin, l'utilisation des "rapports des chances relatives" (*odds ratios* en anglais) (Annexe 3) ne confirme pas vraiment la vision d'une progression de l'inégalité des chances, comme le montre le document 16. Ainsi, les chances de devenir cadre plutôt qu'ouvrier en 2003 sont 27 fois plus fortes pour les fils de cadre que pour les fils d'ouvrier, alors que ce rapport était égal à 39 en 1993 et à 82 en 1977.

Document 16 : Rapport des chances d'accéder à la position de cadre...

	1977	1993	2003
plutôt qu'ouvrier pour un fils de cadre (par rapport à la situation inverse)	81,7*	39,3	26,9
plutôt qu'agriculteur pour un fils de cadre (par rapport à la situation inverse)	268	166	372
plutôt qu'employé pour un fils de cadre (par rapport à la situation inverse)	8,8	3,2	6,3
plutôt que profession intermédiaire pour un fils de cadre (par rapport à la situation inverse)	3,0	2,2	2,0
plutôt qu'artisan, commerçant, chef d'entreprise pour un fils de cadre (par rapport à la situation inverse)	8,8	6,9	8,1

* (effectif des fils de cadre devenus cadres/effectif des fils de cadre devenus ouvriers)/(effectif des fils d'ouvrier devenus cadres/effectif des fils d'ouvrier devenus ouvriers)

Calculs d'après DUPAYS Stéphanie, "En un quart de siècle, la mobilité sociale a peu évolué", dans *Données sociales. La société française*, édition 2006, INSEE.

3.4 Remarques finales

3.4.1 Le succès d'un slogan

Il y a loin des slogans à l'établissement des faits ; pourtant le succès du slogan "l'ascenseur social est en panne" ne se dément pas.

Les opinions doivent être rigoureusement distinguées des faits, on ne doit pas en déduire que les opinions ne font pas partie de la réalité ; elles sont elles-mêmes un objet de science. Le succès du slogan "l'ascenseur social est en panne" pourrait, en lui-même, constituer un thème de recherche. Depuis plus de dix ans, et le plus souvent sans aucune donnée empirique, l'affirmation est répétée sur le ton de l'évidence, et n'est jamais *interrogée*. Pourquoi ?

La peur de la chute

"Alors que nous avons longtemps vécu sur la confiance dans l'avenir, dans l'idée que demain serait meilleur qu'aujourd'hui, la tendance se renverse et nombre de Français pensent que demain sera pire qu'aujourd'hui et que nos enfants vivront plus mal que nous. En 2004, 60 % des Français se déclarent optimistes pour leur propre avenir alors qu'ils ne sont que 34 % à l'être pour ce qui est de l'avenir de leurs enfants", écrivaient récemment François Dubet et Marie Duru-Bellat²¹. Les deux sociologues décrivent une société française marquée par la crainte de la chute sociale. Ils mettent en particulier en valeur deux phénomènes :

- l'évitement : les difficultés de l'insertion dans l'emploi, le chômage de masse, l'apparition de nouvelles formes de pauvreté..., exacerbent la lutte pour les emplois, les logements, les "bons"

²⁰ Je remercie Louis-André Vallet de m'avoir communiqué ces résultats. Le modèle utilisé, dit log-multiplicatif, est présenté dans VALLET Louis-André, "Quarante années de mobilité sociale en France. L'évolution de la fluidité sociale à la lumière de modèles récents", *Revue française de sociologie*, janvier-mars 1999, XL-1.

²¹ DUBET François et DURU-BELLAT Marie, "Déclassement : quand l'ascenseur social descend", *Le Monde* du 24/1/06.

collèges, etc. La peur de "chuter" conduit à fuir les catégories inférieures que l'on craint de rejoindre²² ;

- le déclassement : des jeunes de plus en plus diplômés accèdent à des emplois d'un niveau inférieur à celui auquel conduisait le même diplôme dans les générations antérieures ; ainsi, pour prendre un exemple, "là où le père était ouvrier sans diplôme, le fils devra avoir obtenu, au moins, un baccalauréat professionnel pour égaler son père"²³.

On le voit, à strictement parler, le déclassement n'est pas synonyme de mobilité descendante, mais il manifeste un désajustement entre les promesses de la démocratisation scolaire et les réalités vécues.

3.4.2 Le retour du paradoxe d'Anderson

Le paradoxe d'Anderson ne figure pas explicitement au programme de TES mais son actualité paraît peu contestable en ce qu'il fournit une piste de réflexion pour expliquer les évolutions récentes de la mobilité sociale. Dès 1961, Arnold Anderson montrait, en effet, que le fait d'avoir un diplôme supérieur à celui de son père ne garantissait pas une position sociale supérieure.

En 1973, Raymond Boudon présentait le paradoxe d'Anderson et en proposait une explication :

"Lorsqu'il n'y a pas adéquation exacte entre structures sociales et structures éducationnelles, une forte influence du niveau d'instruction sur le statut social n'est pas incompatible avec une faible liaison entre le statut social relatif et le niveau d'instruction relatif."²⁴

La synthèse la plus récente, sur la question des inégalités devant l'école, conclut à la réduction des inégalités d'accès aux diplômes selon l'origine sociale entre les générations nées vers 1920 et celles nées au milieu des années 1970, lorsque l'on raisonne sur l'ensemble de la population²⁵. Or les données de l'enquête FQP de 1993 montrent que le paradoxe d'Anderson n'en continue pas moins de fonctionner (document 17).

Document 17 :

Source : FORSE Michel, "La diminution de l'inégalité des chances scolaires ne suffit pas à réduire l'inégalité des chances sociales", *Revue de l'OFCE*, n° 63, octobre 1997, p. 236.

Niveau d'études du fils par rapport au père	Groupe socioprofessionnel du fils par rapport au père			
	Supérieur	Egal	Inférieur	Effectif
Supérieur	53 %	40 %	7 %	905
Egal	23 %	69 %	8 %	802
Inférieur	16 %	56 %	28 %	141
Effectif	688	999	161	1848
en %	37 %	54 %	9 %	100 %

Champ : Hommes salariés de 40 à 59 ans, interrogés lors de l'enquête FQP 1993

On le voit, la moitié environ des individus qui ont un niveau d'instruction supérieur à celui de leur père occupent une position sociale supérieure. Cependant, les choses pourraient être présentés autrement : seuls les individus qui ont dépassé le niveau d'instruction de leur père ont une chance sérieuse d'occuper une position sociale plus élevée (53 % contre 23 % pour ceux qui ont le même niveau d'instruction et 16 % pour ceux qui ont un niveau d'instruction inférieur). En outre, la liaison

²² "[Les] catégories sociales qui en ont les moyens se regroupent et évitent celles qui pourraient les entraîner dans leur chute. Les plus riches colonisent les centres-villes pendant que les classes moyennes fuient les banlieues difficiles, quitte à payer cette protection par de longues heures de transport." (*Idem.*) Sur ce thème, voir aussi MAURIN Eric, *Le ghetto français. Enquête sur le séparatisme social*, Seuil, coll. La République des idées, 2004.

²³ *Ibid.*

²⁴ BOUDON Raymond, *L'inégalité des chances. La mobilité sociale dans les sociétés industrielles*, 1979 (première publication : 1973), Hachette, coll. Pluriel, p. 75-76.

²⁵ SELZ Marion, VALLET Louis-André, "La démocratisation de l'enseignement et son paradoxe apparent", dans *Données sociales. La société française*, édition 2006, INSEE, p. 106. Voir note 8 ci-dessus.

entre niveau d'instruction relatif et position sociale relative *apparaît* nettement plus forte que dans les données présentées par Claude Thélot à partir de l'enquête FQP de 1970 (voir Annexe 6²⁶). Pour expliquer la persistance du paradoxe d'Anderson, Michel Forsé souligne deux phénomènes, à partir de données récentes :

- avec l'augmentation de la scolarisation le rendement social d'un niveau donné (par exemple le bac) diminue, en effet, comme l'avait envisagé Boudon, la part des positions de "cadres" augmente moins vite que la part des détenteurs de bac et plus, on retrouve l'idée de "déclassement" évoquée plus haut²⁷ ;

- à diplôme égal, l'origine sociale continue à différencier les destinées sociales : le même diplôme n'aura pas le même *rendement* pour un fils d'ouvrier que pour un fils de cadre²⁸.

Comment expliquer ce rendement différentiel des diplômes ? Il vient à l'esprit d'avoir recours aux notions de capital économique²⁹ et, surtout, de capital social introduites par Pierre Bourdieu. Mais elles restent des hypothèses, car elles ne sont pas statistiquement vérifiées³⁰.

Conclusion

En définitive, la mobilité observée, telle qu'elle est mesurée par l'enquête FQP de 2003, est du même ordre que ce qu'elle était dix ans auparavant. Ce niveau de mobilité est-il faible ou fort ? Faible par rapport à quoi ? Fort par rapport à quoi ? Par rapport aux autres pays ? Par rapport au passé ? En ce qui concerne la France depuis un demi-siècle, toutes les études concluent à une accentuation de la mobilité sociale.

De même, toutes les études convergent pour reconnaître que la plus grande partie de l'augmentation de la mobilité observée est due aux transformations de la structure sociale : une société qui connaît de profonds changements ne peut pas ne pas connaître de mobilité sociale. En particulier, la croissance, qui ne dément pas, de la demande de travail qualifié continue à offrir des opportunités de mobilité ascendante. La seule divergence entre les auteurs porte sur l'évolution de l'inégalité des chances ; elle serait pour les uns stable, pour d'autres légèrement décroissante.

Depuis une vingtaine d'années "l'explosion scolaire", qui n'a pas empêché la persistance voire l'aggravation du chômage de masse, a engendré des espoirs suivis de cruelles déceptions. D'après tous les auteurs, les inégalités sociales devant l'école et devant l'emploi, restent importantes (récemment l'accent a été mis sur les discriminations à l'embauche en fonction de l'origine étrangère, de la couleur de peau, ou tout simplement de l'adresse). Mais le constat des inégalités du présent ne doit pas conduire à magnifier le passé ; comme le note Thomas Piketty³¹, le paradis perdu d'un "ascenseur social" fonctionnant à plein régime n'a jamais existé.

²⁶ Malheureusement, les données fournies par Forsé ne sont pas strictement comparables à celles de Thélot : ce dernier utilise un découpage en trois classes : dirigeantes (les cadres supérieurs de l'ancienne nomenclature, les industriels et gros commerçants), moyennes (artisans, petits commerçants, cadres moyens, employés, ainsi que les personnels de services, l'armée, la police), populaires (agriculteurs exploitants et ouvriers, y compris contremaîtres). La population étudiée comprend les hommes de 35 à 52 ans. Apparemment, les données de Michel Forsé portent sur les hommes salariés de 40 à 59 ans ; la nomenclature utilisée semble être celle des quatre groupes socioprofessionnels de salariés (PCS), mais comment ces groupes sont-ils ordonnés, la position d'ouvrier du fils est-elle supérieure à la position d'agriculteur du père ? Cela n'est pas explicité.

²⁷ FORSE Michel, "La diminution de l'inégalité des chances scolaires ne suffit pas à réduire l'inégalité des chances sociales", *Revue de l'OFCE*, n° 63, octobre 1997, p. 237.

²⁸ THELOT Claude, *Tel père, tel fils ? Position sociale et origine sociale*, Hachette, coll. Pluriel, avec une préface inédite de 2003, 1982, p. 262-263.

²⁹ Le capital économique permet, par exemple, lorsque le milieu d'origine dispose de revenus élevés, d'allonger la période de recherche d'emploi pour améliorer le rendement de son diplôme.

³⁰ FORSE Michel, "La diminution de l'inégalité des chances scolaires ne suffit pas à réduire l'inégalité des chances sociales", *Revue de l'OFCE*, n° 63, octobre 1997, p. 239.

³¹ PIKETTY Thomas, "Education : les promesses de la discrimination positive", *Le Monde* du 21/2/06.

ANNEXES

ANNEXE 1

Source : GOUX Dominique et MAURIN Eric, "Changer de place en France aujourd'hui", *Sciences humaines* n° 45, décembre 1994, p. 23.

1. TABLE DE MOBILITÉ OBSERVÉE					2. TABLE DE MOBILITÉ STRUCTURELLE				
Position sociale du fils	Position sociale du père				Position sociale du fils	Position sociale du père			
	1.	2.	3.	Total		1.	2.	3.	Total
1. classe supérieure	24	<u>135</u>	<u>141</u>	300	1. classe supérieure	30	0	<u>270</u>	300
2. classe moyenne	<u>3</u>	108	<u>189</u>	300	2. classe moyenne	0	270	<u>30</u>	300
3. classe populaire	<u>3</u>	<u>27</u>	270	300	3. classe populaire	0	0	300	300
Ensemble	30	270	600	900	Ensemble	30	270	600	900

Les chiffres soulignés correspondent aux individus mobiles (position sociale différente de celle du père).

ANNEXE 2 : Les notions de mobilités structurelle et nette sont elles «désuètes» ?

Si, traditionnellement, on décomposait la mobilité observée en mobilité structurelle et mobilité nette, "cette distinction conceptuelle et son opérationnalisation sont, depuis une vingtaine d'années, largement tombées en désuétude", écrit Louis André Vallet en 1999³²;

Cette distinction avait pour inconvénient de faire apparaître comme un résidu la "mobilité nette" qui était l'objet même de l'analyse ; en outre divers phénomènes (nuptialité et fécondité différentielles dans la génération des pères, mortalité différentielle dans la génération des fils, migrations) faisaient que la "structure sociale des pères" ne correspondait à *aucune* structure sociale effective (par exemple les actifs qui ont eu une ou plusieurs filles disparaissaient, les catégories sociales qui avaient une fécondité élevée étaient sur-représentées, etc.)

Depuis la fin des années 1970, les sociologues préfèrent utiliser "la distinction entre mobilité observée (ou taux absolus de mobilité) et fluidité sociale (ou taux relatifs de mobilité)"³³. Il n'y a plus qu'un type de mobilité, qui peut être étudié de deux points de vue, différents et complémentaires. Celui de la mobilité observée et celui de la fluidité sociale qui étudie le lien entre origine et position sociales "indépendamment de l'état de la distribution socioprofessionnelle des pères et de celle des fils"³⁴ ; pour ce faire on utilise le *odds ratio* ou rapport des chances relatives (Annexe 3). On va rechercher le "régime intrinsèque" de fluidité sociale qui, combiné à "l'état des distributions socioprofessionnelles des fils et des pères propre à un moment historique"³⁵, donne la mobilité observée ; on cherche donc à mesurer la tendance de la mobilité en essayant de faire abstraction de l'évolution de la structure socioprofessionnelle.

³² VALLET Louis-André, "Quarante années de mobilité sociale en France. L'évolution de la fluidité sociale à la lumière de modèles récents", *Revue française de sociologie*, janvier-mars 1999, XL-1, p. 18.

³³ *Ibid.* p. 18.

³⁴ *Ibid.* p. 18.

³⁵ *Ibid.* p. 19.

ANNEXE 3 : A propos d'*odds ratio* (rapport des chances relatives, *odds* signifie chances en anglais)

Je ne sais pas s'il faut présenter le mode de calcul de l'*odds ratio* aux élèves mais je sais en revanche que l'enseignant est de plus en plus souvent confronté à des tableaux qui l'utilisent.

Le *odds ratio* constitue un moyen de mesurer l'inégalité des chances lorsque les marges d'un tableau se modifient dans le temps, ce qui est le cas des tables de mobilité³⁶.

Pour mieux poser le problème, considérons l'exemple fictif présenté par Louis-André Vallet³⁷ :

Année 1

FILS	Cadre	Ouvrier	Total
PERE			
Cadre	125	75	200
Ouvrier	125	675	800
Total	250	750	1000

Année 2

FILS	Cadre	Ouvrier	Total
PERE			
Cadre	150	50	200
Ouvrier	200	600	800
Total	350	650	1000

L'inégalité diminue, mais elle augmente peut-être, alors qu'en réalité elle reste la même !

Cet exemple nous confronte à une difficulté : les probabilités d'accès à la position de "cadres et professions intellectuelles supérieures" augmentent pour les fils de cadres (de 62,5 % à 75 %) et pour les fils d'ouvriers (de 15,6 % à 25 %) entre l'année 1 et l'année 2.

Le premier réflexe (c'est en tout cas le mien) est de comparer les rapports des probabilités. Il faut alors conclure que l'inégalité des chances a baissé (de 4 à 3). Mais, intuitivement, on constate que ce calcul surestime la réduction de l'inégalité³⁸. Si nous calculons, par simple soustraction, l'écart en points, il faudrait alors conclure que l'inégalité s'est accrue (tableau A) !

Tableau A : Trois mesures de l'inégalité fils de cadre/fils d'ouvrier

	Année 1	Année 2
rapport des probabilités	$62,5\%/15,6\%=4$	$75\%/25\%=3$
écart en points	$62,5-15,6=46,9$	$75-25=50$
<i>odds ratio</i>	??	??

Appelons A le rapport suivant : probabilité de devenir cadre pour un fils de cadre/probabilité de devenir ouvrier pour un fils de cadre ;

³⁶ C'est aussi le cas des tableaux qui mesurent l'inégalité des chances de réussite scolaire : pour une illustration de la méthodes et des résultats à la fois en ce qui concerne l'inégalité des chances scolaires et des chances sociales, voir VALLET Louis-André, "La mesure des évolutions des inégalités sociales et scolaires en longue période", dans BOUDON R., BULLE N., CHERKAOUI M. (dir.), *École et société. Les paradoxes de la démocratie*, Presses Universitaires de France, 2001, p. 187-206.

³⁷ VALLET Louis-André, "Quarante années de mobilité sociale en France. L'évolution de la fluidité sociale à la lumière de modèles récents", *Revue française de sociologie*, janvier-mars 1999, XL-1, p. 19.

³⁸ Si nous raisonnons par l'absurde, nous pourrions imaginer la situation suivante :

	Année 1	Année 2
cadre	50%	51%
ouvrier	1%	2%
rapport des probabilités	50	25

Ici, le bon sens conduirait à dire que l'inégalité s'est légèrement réduite, mais elle n'a pas chuté de 50 % !

B : probabilité de devenir cadre pour un fils d'ouvrier/probabilité de devenir ouvrier pour un fils d'ouvrier

et *odds ratio* le rapport A/B.

Nous obtenons le tableau B.

Tableau B : Calcul des *odds ratios*

	Année 1	Année 2
A	$[(125/200)/(75/200)]$	$[(150/200)/(50/200)]$
B	$[(125/800)/(675/800)]$	$[(200/800)/(600/800)]$
<i>odds ratio</i>	$[(125/75)/(125/675)]=9$	$[(150/50)/(200/600)]=9$

L'*odds ratio* a cette propriété d'être indépendant des marges (qui ont été éliminées par simplification), il est égal au produit des cases de la diagonale (125×675) divisé par le produit des autres cases (125×75)³⁹. Il retranscrit la forme (ou structure interne) du tableau.

Et il nous permet de dire, ici, que la fluidité sociale est restée la même entre les deux années.

Après les maths, le français : comment lire le rapport des chances relatives (*odds ratio*) ?

Le rapport des chances relatives est de 9, mais 9 quoi ? va demander l'élève ! C'est ici que les choses se compliquent...

La réponse de Louis-André Vallet est la suivante : "les chances de devenir cadre plutôt qu'ouvrier sont toujours 9 fois plus fortes pour les fils de cadre que pour les fils d'ouvrier".⁴⁰

Une autre présentation des choses est souvent proposée⁴¹ : si l'on tire au hasard deux individus, l'un dont le père est cadre, l'autre dont le père est ouvrier, il y a 9 fois plus de chances que le fils de cadre soit cadre et le fils d'ouvrier ouvrier que la configuration inverse⁴².

Fluidité sociale ou mobilité nette ?

Comparons, à présent, la fluidité sociale mesuré par les *odds ratios* et la présentation traditionnelle de la mobilité.

Tableau C : Présentation "traditionnelle" de la mobilité

	Année 1		Année 2	
	en milliers	en %	en milliers	en %
IMMOBILES	800	80	750	75
MOBILES	200	20	250	25
<i>dont mobilité structurelle</i>	50	25	150	60
<i>dont mobilité nette</i>	150	75	100	40
ENSEMBLE	1000	100	1000	100

Que nous montre le tableau C ?

- 1) Le taux absolu de mobilité a augmenté (passant de 20 % à 25 %) ;
- 2) A quoi est due cette hausse ? Puisque la fluidité sociale est constante, elle est *entièrement* due à la transformation de la structure de la population ;

³⁹ $A/B = [(125/75)/(125/675)] [(125/75) \times (675/125)] = (125 \times 675)/(75 \times 125) = 9$

⁴⁰ VALLET Louis-André, "Quarante années de mobilité sociale en France. L'évolution de la fluidité sociale à la lumière de modèles récents", *Revue française de sociologie*, janvier-mars 1999, XL-1, p. 20.

⁴¹ Voir par exemple EURIAT Michel et THELOT Claude, "Le recrutement social de l'élite scolaire depuis quarante ans", *Education et formations*, juin 1995, repris dans *Problèmes économiques* n° 2443 du 25/10/95 ; ou encore ALBOUY Valérie et WANECQ Thomas, "Les inégalités sociales d'accès aux grandes écoles", *Economie et statistique* n° 361, 2003, p. 27-47.

⁴² L'*odds ratio* est en effet égal à $(125 \times 675)/(75 \times 125)$, et donc à : $[(125 \times 675)/(200 \times 800)]/[(75 \times 125)/(200 \times 800)]$, soit :

(probabilité pour un fils de cadre d'être cadre \times probabilité pour un fils d'ouvrier d'être ouvrier)/(probabilité pour un fils de cadre d'être ouvrier \times probabilité pour un fils d'ouvrier d'être ouvrier).

3) La baisse de la part de la mobilité nette qui passe de 75 % à 40 % apparaît bien artificielle.

4) En conséquence, les mesures de la "mobilité nette" et de la "fluidité sociale" ne coïncident pas et des choix différents dans la méthodologie utilisée entraîneront des résultats différents quant à l'évaluation de l'inégalité des chances. Cela ne simplifie pas la tâche du professeur de SES mais c'est ainsi⁴³.

ANNEXE 4 : Evolution de la mobilité sociale dans un découpage en trois catégories

	1977	1993	2003
Taux absolu de mobilité en %	34,7	44,9	45,5
dont part de la mobilité dite structurelle en %	32,4	44,5	42,7
dont part de la mobilité dite nette en %	67,6	55,5	57,3

Calculs d'après les résultats des enquêtes FQP 1977, 1993, 2003, dans "En un quart de siècle, la mobilité sociale a peu évolué", dans *Données sociales. La société française*, édition 2006, INSEE.

⁴³ Qui aime bien châtie bien. En tant qu'utilisateur, de longue date, du *Dictionnaire d'économie et de sciences sociales* Hatier, on me permettra quelques remarques critiques. La définition de la mobilité nette est la suivante : "mobilité sociale qui ne découle pas des changements structurels de la société (modification du poids de chaque groupe socioprofessionnel) et qui traduit, lorsqu'elle s'accroît une réelle démocratisation de la société" (p. 263, édition 2002, la seule dont je dispose). Je ne pense qu'il soit possible aujourd'hui d'assimiler – en tant qu'on essaie de la chiffrer – la mobilité nette à la démocratisation de la société. Dans la même page, on peut lire : "Tout le monde s'accorde cependant à penser qu'aujourd'hui, en France, la mobilité sociale nette est très faible, la mobilité structurelle expliquant à elle seule les changements de position sociale constatés entre les enfants et leurs parents." Il m'apparaît au contraire que toutes les données disponibles montrent que la part de la mobilité nette dans la mobilité totale est de l'ordre de 60 à 66 % (voir document 15). Les auteurs prennent soin de préciser qu'il est très difficile, voire impossible, de mesurer statistiquement mobilité structurelle et mobilité nette (p. 263) ; mais alors qu'est-ce qui leur permet d'affirmer que la mobilité est entièrement due à la mobilité structurelle ?

ANNEXE 5 : Probabilités d'accès à la catégorie "cadres et professions intellectuelles supérieures"

en %

Probabilité d'accéder à la position cadre et profession intellectuelle supérieure pour un fils de...	1977	1993	2003
agriculteur	2,7	8,7	9,2
artisan, commerçant, chef d'entreprise	13,8	20,1	21,7
cadre et profession intellectuelle supérieure	47,6	52,8	52,5
profession intermédiaire	22,8	34,8	33,3
employé	14,6	21,6	22,3
ouvrier	4,3	9,3	10,1
ENSEMBLE	9,4	18,0	18,7

Calculs d'après les résultats des enquêtes FQP 1977, 1993, 2003, dans "En un quart de siècle, la mobilité sociale a peu évolué", dans *Données sociales. La société française*, édition 2006, INSEE.

Les probabilités d'accès à la catégorie "cadres et professions intellectuelles supérieures" ont augmenté entre 1993 et 2003 pour toutes les catégories, à l'exception des cadres et des professions intermédiaires. Sur les diverses manières de mesurer les inégalités, voir Annexe 3.

ANNEXE 6

Source : THELOT Claude, *Tel père, tel fils ? Position sociale et origine sociale*, Hachette, coll. Pluriel, avec une préface inédite de 2003, 1982, p. 259.

DIPLÔME RELATIF ET POSITION SOCIALE RELATIVE DU FILS PAR RAPPORT À SON PÈRE (Fils : hommes de 35 à 52 ans)

Diplôme (par rapport au diplôme paternel)	Position sociale (par rapport à la position paternelle)	Plus élevée	Analogue	Moins élevée	Ensemble
Plus élevé		33	56	11	100
Analogue		15	73	12	100
Moins élevé		13	66	21	100

Source : Enquête FQP de 1970.

Commentaire : 11 % des fils qui sont plus diplômés que leur père occupent cependant une position sociale plus basse ; 13 % de ceux qui sont moins diplômés occupent cependant une position plus élevée que leur père ; 73 % seulement des fils qui ont un diplôme analogue à celui de leur père occupent une position analogue.

En somme, la liaison entre diplôme relatif et position relative est très lâche : ceci illustre, sur des données françaises, le paradoxe d'Anderson.

BIBLIOGRAPHIE

- ALBOUY Valérie et WANECQ Thomas, "Les inégalités sociales d'accès aux grandes écoles", *Economie et statistique* n° 361, 2003, p. 27-47.
- BOUDON Raymond, *L'inégalité des chances. La mobilité sociale dans les sociétés industrielles*, 1979 (première publication : 1973), Hachette, coll. Pluriel.
- DUBET François et DURU-BELLAT Marie, "Déclassement : quand l'ascenseur social descend", *Le Monde* du 24/1/06.
- DUPAYS Stéphanie, "En un quart de siècle, la mobilité sociale a peu évolué", dans *Données sociales. La société française*, édition 2006, INSEE, p. 344. Voir http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/DONSOC06ym.PDF
- EURIAT Michel et THELOT Claude, "Le recrutement social de l'élite scolaire depuis quarante ans", *Education et formations*, juin 1995, repris dans *Problèmes économiques* n° 2443 du 25/10/95.
- FORSE Michel, "La diminution de l'inégalité des chances scolaires ne suffit pas à réduire l'inégalité des chances sociales", *Revue de l'OFCE*, n° 63, octobre 1997, p. 229-239.
- GOUX Dominique et MAURIN Eric, "Changer de place en France aujourd'hui", *Sciences humaines* n° 45, décembre 1994, p. 19-24.
- GOUX Dominique et MAURIN Eric, "Origine sociale et destinée scolaire. L'inégalité des chances devant l'enseignement à travers les enquêtes Formation - Qualification Professionnelle 1970, 1977, 1985 et 1993", *Revue française de sociologie*, janvier-mars 1995, n° consacré à la Mobilité sociale. Histoire, outils d'analyse et connaissance de la société française, p. 81-121.
- GOUX Dominique et MAURIN Eric, "Destinées sociales : le rôle de l'école et du milieu d'origine", *Economie et statistique* n° 306, 1997-6, p. 13-26.
- MAURIN Eric, *Le ghetto français. Enquête sur le séparatisme social*, Seuil, coll. La République des idées, 2004.
- MERLLIE Dominique, "La mobilité sociale", dans *Nouveau Manuel de SES*, sous la direction de Pascal Combemale et Jean-Paul Piriou, La Découverte, 2003, p. 225.
- PIKETTY Thomas, "Education : les promesses de la discrimination positive", *Le Monde* du 21/2/06.
- SELZ Marion, VALLET Louis-André, "La démocratisation de l'enseignement et son paradoxe apparent", dans *Données sociales. La société française*, édition 2006, INSEE, p. 106. Voir http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/DONSOC06k.PDF
- SINGLY de François, *Sociologie de la famille contemporaine*, Nathan Université, 1993.
- THELOT Claude, *Tel père, tel fils ? Position sociale et origine sociale*, Hachette, coll. Pluriel, avec une préface inédite de 2003, 1982.
- VALLET Louis-André, "Quarante années de mobilité sociale en France. L'évolution de la fluidité sociale à la lumière de modèles récents", *Revue française de sociologie*, janvier-mars 1999, XL-1, p. 5-64.
- VALLET Louis-André, "La mesure des évolutions des inégalités sociales et scolaires en longue période", dans BOUDON R., BULLE N., CHERKAOUI M. (dir.), *École et société. Les paradoxes de la démocratie*, Presses Universitaires de France, 2001, p. 187-206.